

5 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ETAM DEVELOPPEMENT

(Eurolist)

Par courrier du 5 novembre 2007, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir pour le compte desdits fonds 596 869 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant autant de droits de vote soit 5,02% du capital et 3,37% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 11 887 598 actions représentant 17 688 088 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 233-11 du règlement général.